

## LES DÉBUTS DU PEV

# Début réussi et endurance

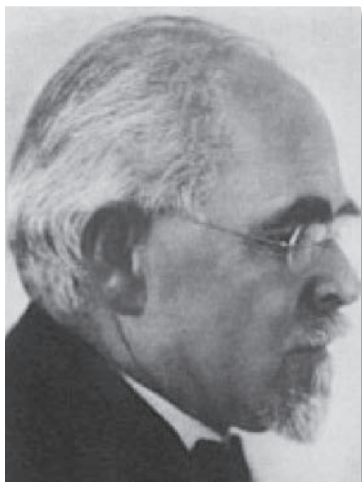
**En 1919, des chrétiens fondent le Parti Evangélique (PEV). Ils souhaitent motiver les autres chrétiens à prendre leur responsabilité. Au vu de la détresse sociale et des profonds fossés politiques, leur objectif est de construire des ponts. Les débuts du PEV dans le canton de Berne sont tout d'abord modestes et pendant longtemps le PEV n'est actif que localement.**

Suite à l'introduction du système proportionnel pour les élections, l'«Union politique des citoyens chrétiens» prit part aux élections du Conseil de Ville de Berne et obtint un siège. Après que le «Parti chrétien-protestant» du canton de Zurich ait obtenu deux sièges au sein du Parlement cantonal au cours de cette même année, le commerçant zurichois **Arnold Muggli**, vivant à Berne, prit l'initiative de créer un parti évangélique. L'objectif central était d'encourager les chrétiens évangéliques à façonner une société

Le PEV est un parti populaire. Il n'est pas un parti de masse, mais réunit toutefois des chrétiens de toutes les classes sociales. Les questions essentielles devaient être débattues par ces chrétiens afin de pouvoir ensuite les intégrer dans la société. Dans une phase initiale, **Hermann Bächtold**, Professeur d'histoire bâlois, marqua l'orientation socio-politique du parti de manière important et fut ainsi le pionnier en matière de programme. Les 26 principes directeurs qu'il formula en 1931 pour le PEV étaient, pour l'époque, très radicaux. Parmi ceux-ci se trouvaient l'introduction d'une AVS/AI, un impôt sur les successions plus importants et la lutte contre l'évasion fiscale.

### Participation aux élections nationales

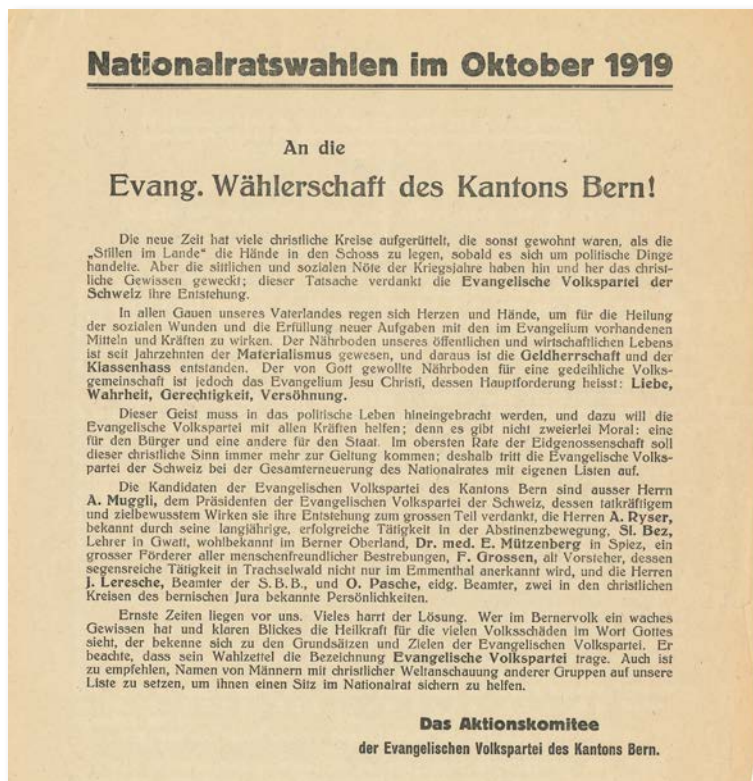
En 1919, le PEV participa pour la première fois aux élections nationales dans le canton de Berne et cela sous la conduite de la section locale Berne du PEV. Arnold Muggli, ainsi que six autres hommes venant de toutes les parties du canton, dont deux candidats romands, se présentèrent comme candidats. L'appel aux urnes fut lancé par «le Comité d'action du Parti Evangélique du canton de Berne». Pour la première fois de son histoire le PEV se présenta au niveau cantonal alors même qu'officiellement le parti cantonal ne fût alors pas encore formé. La première participation à une élection nationale fut favorisée par l'introduction du système électoral proportionnel en 1918 obtenue par initiative populaire. Pour la première fois, cela permit à de petits groupes d'avoir la chance d'accéder à un siège parlementaire. Toutefois, le PEV du canton de Berne n'obtint en 1919 pas de siège au Conseil national,



Arnold Muggli (1<sup>er</sup> Président du PEV Suisse).

positive en se basant sur les valeurs chrétiennes et de surmonter ainsi les profonds fossés sociétaux existants en Suisse entre la bourgeoisie et la classe ouvrière au terme de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

La création du Parti Evangélique Suisse eu lieu le 10 mai à Zurich. Le premier président central du PEV fut Arnold Muggli. Les fondateurs choisirent un nom de parti qui est resté identique jusqu'à aujourd'hui.



contrairement au canton de Zurich. Avec une part électorale de 1,2%, le PEV bernois était loin d'obtenir un siège (3,0% étaient nécessaires pour un mandat). Le fait que la participation électorale se soit élevée au niveau record de 83,4% et celui qu'aucun apparemment de liste n'ait été fait avec un autre groupe ne s'avèrent pas être en faveur d'un succès du PEV. Les autres partis considèrent le PEV en tant que groupe minoritaire et concurrent. Malgré le siège national manqué, Arnold Muggli, Président central du PEV Suisse, responsable de campagne et Président de la section locale Berne, considéra que cette participation électorale fut positive. Elle permit en effet de faire connaître ce jeune parti dans tout le canton.

### Première section romande

En 1919, se constituèrent dans le canton de Berne, en plus de la section locale Berne, d'autres sections locales à Bienne, Thoun, Steffisburg et Saanen. Le PEV existe ainsi dans le canton de Berne depuis 1919. En 1920 le PEV bernois comptait 500

membres. La création officielle du PEV canton de Berne ne se fit que le 29 janvier 1921 à la Mairie de Berne. Arnold Muggli se proposa afin d'être le premier président cantonal par intérim. Cependant, pendant de nombreuses années, le PEV ne resta actif qu'au niveau local. Et aucune nouvelle section locale ne naquit pendant plusieurs années. La seule exception reste le «Groupe romand du Parti populaire évangélique», qui, en tant que toute première section romande du PEV, se constitua à Bienne en 1929. Toutefois, ce groupe fut dissous en 1931 déjà en raison de la crise économique ravageant la ville horlogère. En 1950 seulement furent créés les sections régionales Emmental et Herzogenbuchsee. Suivirent les partis locaux de Köniz en 1956 et de Bolligen en 1965. Le premier pied au sein du Grand Conseil fut mis en 1958 seulement. En 1963, le parti cantonal participa pour la première fois depuis 1919 aux élections nationales, toutefois sans succès.

Heiner Studer / Philippe Messerli

## De modeste à force marquante au centre

**1958, le PEV gagne son premier siège au sein du Grand Conseil. Ce qui a débuté de manière modeste, est devenu un succès impressionnant. Le PEV a progressivement renforcé son profil et sa force. En 1994, il crée son propre groupe et se profile peu à peu au sein du Grand Conseil comme une force marquante de cohésion se situant au centre.**

Une percée importante au niveau cantonal fut obtenue à la fin des années 50. Lors des élections du Grand Conseil de 1958, le PEV, ville de Berne, obtient pour la première fois de son histoire un siège au sein du Grand Conseil grâce au conseiller de Ville **Alfred Wachter**. En 1960, Wachter décéda en cours de mandat et **Emil Ernst Ronner**, écrivain et conseiller de Ville, lui succéda. Lors des élections du Grand conseil de 1966, ce siège fut toutefois perdu. Cependant, cette même année, **Willy Linder**, représentant du PEV Thoune, propriétaire d'une laiterie, fut élu en se présentant sur une liste du Parti des paysans, artisans et indépendants (PAI, devenu UDC en 1971). Linder resta en fonction jusqu'en 1978. Le PEV est ainsi représenté de manière ininterrompue au sein du Grand Conseil depuis 1958. En 1970, le siège du PEV de la Ville de Berne fut reconquis. Après qu'**Hanspeter Aebischer**, conseiller de Ville élu, a dû, très rapidement, se retirer pour des raisons de santé, **Hans Aebi**, de Bolligen, lui succéda. Il exerça son mandat jusqu'en 1980. Les deux députés au Grand Conseil du PEV rejoignirent le groupe UDC. L'ancien PAB fut pendant longtemps considéré comme étant le parti avec lequel nous avons le plus de points communs. En campagne, beaucoup de ses membres étaient engagés dans les églises.

### Sièges supplémentaires

Dès 1971, le PEV vécut une croissance marquante grâce à l'introduction du vote pour les femmes. En 1974, le PEV obtint un nouveau siège dans le cercle électoral «Berne-Campagne» grâce à **Otto Zwygart jun.** Dans les années 70, le PEV prit de plus en plus conscience de son positionnement en tant que parti du centre. C'est pourquoi, la création d'un groupe avec l'Alliance des Indépendants (Adl) en 1979 fut presque une évidence. D'autant plus qu'une année auparavant, le PEV obtenait, avec **Hans Moser**, un siège supplémentaire dans le district de Konolfingen. La longue collaboration du PEV avec l'Adl se révéla être très fructueuse. Les deux partis parvinrent à se positionner et à se profiler au sein du Grand Conseil en tant que groupe du centre.

En 1982, le PEV obtint un siège supplémentaire dans les districts de Frutigen, Berthoud et Thoune et comptait alors sept sièges au Grand Conseil. En 1984, la première femme PEV, **Maria Schaer-Lüthi** intégra le Parlement cantonal. Après l'apogée de 1982, le PEV expérimenta une courte phase de faiblesse. Un siège fut perdu en 1986 et en 1990 le Grand Conseil ne comptait plus que quatre membres du PEV. Toutefois, la part électorale totale se montait à 3,4% ce qui avec les 200 membres du Grand Conseil de l'époque aurait dû suffire pour plus de sièges.

### En hausse depuis 1994

En 1994 déjà, le PEV obtient, grâce à une part électorale de 4,0%, sept sièges au sein du Grand Conseil se retrouvant ainsi à un niveau semblable à celui de 1982. Il reconquit les sièges perdus de Konolfingen et de Berthoud et gagna pour la première fois un siège dans l'Haute-Argovie. Au grand dam de l'Adl, le PEV décida en 1994 de créer pour la première fois son propre groupe. Celui-ci peut être fier des nombreux succès obtenus. Grâce à un travail de développement et un travail au niveau de la base ainsi que grâce à des apparentements de liste, le groupe s'agrandit en 1998 pour atteindre 8 membres (force électorale de 4,4%). En 2002, il comptait 11 membres (6,0%) et en 2006 il atteignait son maximum de 13 membres (7,3%) et cela, soulignons-le, malgré la réduction des membres du Grand Conseil de 200 à 160 membres! Cet essor est en grande partie dû au Secrétaire général et stratège du PEV **Ruedi Löffel**, qui fut lui-même élu au sein du Grand Conseil en 2002. La hausse massive de la part électorale dont nous avons profité dans les années 1990 était principalement due aux électeurs UDC insatisfaits et opposés au nouveau tournant de leur parti. Le PEV représentait pour eux une alternative raisonnable. Avec la création du BDP, les anciens électeurs de l'UDC ont retrouvé une nouvelle-ancienne patrie, une renaissance de l'ancien PAP. Cela a conduit, lors des élections du Grand Conseil en 2010, à une baisse des parts électorales en faveur du PEV (5,9%) et une perte douloureuse de sièges



dans les districts de la ville de Berne, de Bienne-Seeland, Mittelland septentrional et la Haute-Argovie.

### Premier siège romand

Cependant, le gain d'un siège dans le Jura bernois grâce à **Patrick Gsteiger** fut réjouissant. Cela permit au groupe PEV d'être, pour la première fois, représenté dans la partie francophone du canton et compta, dès 2010, 10 membres siégeant au sein du Grand Conseil. En 2014, deux sièges purent être reconquis (12 sièges avec 6,4% de l'électorat), qui durent malheureusement à nouveau être cédés en 2018 (10 sièges, 6,2%). Depuis 2014, le PEV représente les neuf cercles électoraux au sein du Grand Conseil grâce à un ou une député-e au minimum par cercle électoral. Au sein du Grand Conseil, le PEV est devenu peu à peu une force importante de cohésion au centre. Au cours de cette année de jubilé, le PEV est représenté dans toutes les commissions de surveillance et de domaines spécifiques grâce à au moins un membre et est également présent là où les jalons importants sont posés dans l'optique

des décisions prises en plénum. Les membres du PEV ont lancé de nombreux projets de réformes et contribuent activement à forger les lois cantonales, comme par exemple en matière de frein à l'endettement, de réformes des droits politiques, de la protection face à la fumée passive, de la stratégie familiale, de l'introduction de cours de naturalisation, de stratégie sur l'eau, de l'introduction d'un concept d'encouragement précoce, de soins palliatifs, de l'accroissement de l'efficacité dans l'administration ou encore de la stratégie d'E-Government. À deux reprises, le PEV a fourni un président pour le Grand Conseil: **Heinz Dätwyler** (2004/05) et **Marc Jost** (2015/16).

*Heiner Studer / Philippe Messerli*

### LES DÉPUTÉS DU PEV

La liste des députés au Grand Conseil se trouve à la page 5, celle des conseillers nationaux à la page 7.



Paul Aebischer

Otto Zwygart sen.

Otto Zwygart jun.

Walter Donzé

Marianne Streiff-Feller



## LE PEV BERNOIS AU CONSEIL NATIONAL

# Politique fédérale avec passion et personnalité

**En 1967, le PEV du canton de Berne gagne, avec Paul Aebischer, son premier siège au Conseil national. Depuis, il est représenté de manière ininterrompue au Palais fédéral. Au canton de Zurich le PEV parvint quant à lui à entrer au Conseil national en 1919 déjà. Depuis 100 ans, les conseillers nationaux du PEV s'engagent avec passion et personnalité en faveur de la durabilité, la justice et la dignité humaine.**

En 1919, le PEV participa aux élections du Conseil national dans le canton de Zurich avec succès et sans succès dans le canton de Berne. Depuis, le PEV a toujours été représenté au sein du Conseil national, exception faite d'une interruption de quatre ans pendant la 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale. Le gain d'un deuxième siège pour le PEV du canton de Zurich en 1959 motiva le PEV bernois à se représenter en 1963 pour la première fois depuis 1919. La part électorale de 1,9% ne suffit cependant pas pour un siège. Quatre ans plus tard, le PEV gagna, par ses propres moyens, ce siège national tant convoité avec une part électorale de 2,8%. **Paul Aebischer**, assistant social de la Croix-Bleue et conseiller de Ville bernois depuis huit ans, entra alors au Conseil national. Depuis 1967, le PEV bernois est représenté sous la coupole fédérale de manière ininterrompue. En se basant sur des valeurs chrétiennes, 18 conseillers nationaux du PEV, dont cinq issus du canton de Berne, se sont jusqu'ici engagés avec passion et personnalité pour le bien commun. Leurs thèmes centraux sont les suivants:

### 1. La justice sociale

Depuis sa création et en se basant sur la responsabilité chrétienne et la mise en pratique de l'amour du prochain, le PEV défend les plus faibles de notre société et s'engage pour la justice sociale. La conseillère nationale en poste **Marianne Streiff-Feller** (au Conseil national depuis 2010) préside INSOS Suisse, l'association de branche nationale des institutions pour personnes avec handicap, et se bat contre l'exploitation et la traite d'êtres humains. Son

postulat demandant l'examen de la faisabilité d'une interdiction de la prostitution en Suisse a obtenu de bons résultats.

### 2. La préservation de la création

Un autre élément central était et reste la préservation de la création, soit la protection de l'environnement. Le PEV traita ce thème bien avant le trend écologique. Le postulat de **Paul Zigerli** (conseiller national de 1943 à 1956) déposé en 1944 «Sauvez les eaux» marqua le point de départ de la protection des eaux dans notre pays. En tant que Président de la «Coordination nationale pour la préservation des rivières et des lacs AQUA VIVA», **Otto Zwygart jun.** (conseiller national bernois de 1983 à 2000) poursuivit l'œuvre de Zigerli. Quant à son père et prédécesseur au Conseil national, **Otto Zwygart sen.** (conseiller national bernois de 1971 à 1983), il se démarqua par un attachement marqué à la nature.

### 3. Le soutien aux familles

Le soutien aux familles en tant que noyau de notre société a toujours été un thème central des conseillers nationaux du PEV. **Otto Zwygart jun.** demanda dans une motion l'introduction d'un droit de vote familial afin de donner plus d'importance aux intérêts des générations futures, les parents ayant procuration pour le vote de leurs enfants. **Walter Donzé** (conseiller national bernois de 2000 à 2010) estima que la loi sur les allocations familiales ayant été acceptée au Conseil national grâce aux voix du PEV fut l'un de ses plus grands succès en tant que conseiller national. Ce dossier favorable aux familles permit d'augmenter et

d'harmoniser partiellement les allocations familiales au niveau national.

### 4. La protection de la vie

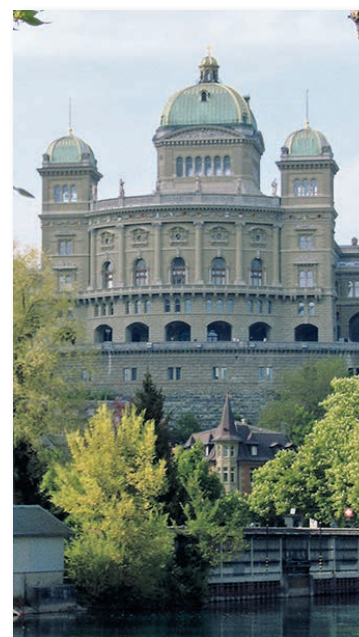
La dignité humaine et la protection de la vie de la procréation à la mort, qui en est dérivée, sont basées sur le principe biblique que l'être humain est fait à l'image de Dieu. Cela est fondamental pour le PEV. **Otto Zwygart jun.** s'est battu contre la solution des délais et la pilule abortive RU 486. **Ruedi Aeschbacher** (conseiller national de 1999 à 2010) lutta contre les pratiques éthiquement problématiques de l'aide au suicide, contre la multiplication des organisations d'aide au suicide ainsi que contre le tourisme de la mort.

**Marianne Streiff-Feller** combattit au sein du Parlement ainsi que dans des comités électoraux contre la modification constitutionnelle relative à la procréation médicalement assistée et les modifications légales correspondantes permettant le diagnostic pré-implantatoire et, par conséquent, une sélection ciblée des êtres humains.

### 5. Le problème des dépendances

Et enfin, les conseillers nationaux du PEV se sont engagés avec passion en déposant de nombreuses interventions relatives à la problématique des dépendances et de la protection de la jeunesse. En 1996, l'intervention pour l'interdiction de vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans d'**Otto Zwygart jun.** fut couronnée de succès. Cela n'est certainement pas un hasard étant donné qu'en plus d'**Otto Zwygart jun.**, **Paul Aebischer** (conseiller national de 1967 à 1971) et **Heiner Studer** (conseiller national de 1999 à 2007) ont également travaillé au sein de la Croix-Bleue. En tant qu'assistant social de la Croix-Bleue, Aebischer a constamment défendu les personnes alcooliques et leurs proches.

En plus de ces cinq thèmes principaux, d'autres sont également entrés dans le domaine d'action du PEV.



Grâce à une motion, **Heiner Studer** obtint que l'examen de conscience soit remplacé par la preuve par l'acte pour les civilistes. En tant que Président de la Fédération suisse de la protection civile, **Walter Donzé** était un spécialiste reconnu dans le domaine de la sécurité et de la protection de la population. Il lutta également pour l'éthique économique. Suite à la crise financière de 2008, il requit, dans une de ses motions, l'introduction d'un système de management éthique pour la place financière et l'économie. Sporadiquement des questions institutionnelles ont également été défendues. **Otto Zwygart jun.** s'est battu pour l'introduction de la juridiction constitutionnelle. Son intervention concernant la création d'une commission des valeurs a été couronnée de succès. Et enfin, **Zwygart jun.**, en tant que membre de la commission pour la révision totale de la Constitution, contribua à ce que l'introduction de la Constitution reste comme auparavant: «Au nom de Dieu Tout – Puissant!»

*Heiner Studer / Philippe Messerli*

# Développement continu et essor

Dès la fin des années 60, le PEV du canton de Berne a vécu un développement continu. Il a réorganisé et professionnalisé ses structures en encourageant le travail de la base. Les fruits de ces efforts se sont matérialisés dans la création de nombreux partis locaux ainsi que par la croissance du nombre de membres et de la part électorale. Le PEV est devenu une puissance établie dans le paysage politique du canton.

Après que le PEV canton de Berne ait participé en 1963 pour la première fois aux élections nationales depuis 1919, une réorganisation de fond de ses structures eut lieu sous la direction du nouveau président **Alfred Kunz**. En 1966, le parti cantonal engagea pour la première fois avec **Adrian Lörtscher** un chef de campagne afin de préparer les élections nationales. Celui-ci s'avéra être un stratège de parti très habile. En 1967, sous sa direction, le PEV bernois gagna non seulement son premier siège au Conseil national, mais il se développa également localement et régionalement de manière continue. Puis, de 1968 à 1989, 23 partis locaux et régionaux supplémentaires (voir page 9) furent créés. En 1984 fut aussi fondé le parti local La Neuveville dans la partie francophone du canton. Toutefois, celle-ci ne perdura pas longtemps. Ce n'est qu'en 2005 que le PEV parvint, à la création du PEV Jura bernois, à s'ancrer définitivement dans la partie romande. Parallèlement au développement des structures locales, le nombre des membres crût également pour atteindre 900 membres en 1994. Le PEV gagna également en force politique. Ainsi, lors des élections du Grand Conseil de 1994, le parti cantonal atteint son apogée avec sept sièges au sein du Grand Conseil et une part électorale de 4,0%. Une section propre au PEV fut même créée pour la première fois au Grand Conseil.

## Réferendum et initiative du PEV

En 1992/1993, le PEV bernois a démontré sa capacité référendaire pour la première fois au cours de son histoire. Il a récolté les signatures nécessaires afin de lutter contre le partage des cercles électoraux Oberland-Ouest et Seeland qui fut adoptée le 7 septembre 1992. Malheureusement le peuple adopta la modification de la loi à une petite majorité. En 1993, le PEV lança pour la première fois une initiative. La demande «Pour un nouveau préambule dans la Constitution cantonale» souhaitait intégrer une formulation contenant Dieu dans la Constitution cantonale. Malheureusement, les 15 000

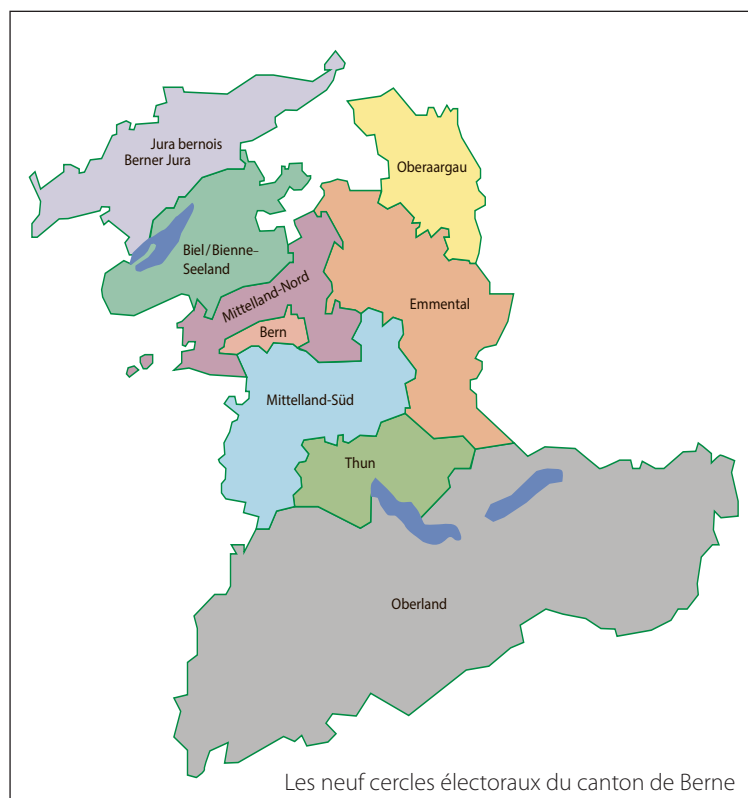
signatures nécessaires ne purent, de justesse, pas être récoltées dans les délais imposés. Au terme des délais, manquaient environ 400 signatures et l'initiative ne put ainsi aboutir. Toutefois, le PEV ne se laissa pas démotiver par cet échec.

## Professionnalisation du parti

En 1997, les structures du parti furent à nouveau développées et un secrétariat de parti professionnel vit le jour. Depuis 2009, le secrétariat général se trouve à la Nägelligasse 9 à Berne et cohabite avec le PEV Suisse. Il sert de centre de services important pour le parti et ses membres. Les députés et députées au Grand Conseil sont encadrés par des commissions spécialisées et des spécialistes gravitant autour du PEV pour la préparation des affaires parlementaires et pour les procédures de consultation.

Parallèlement, le PEV investit de manière ciblée dans le travail de base et de développement. Les nombreux volontaires ont été et seront soutenus au niveau local de manière efficiente grâce aux quatre employés qui, au cours de cette année de jubilé, se partagent 145 % de temps de travail. Le secrétariat général a organisé la campagne électorale dans les lieux stratégiques importants et a encouragé la création de nouvelles sections. Ces visions stratégiques des 20 années dernières sont principalement dues aux deux stratèges **Ruedi Löffel** (Co-secrétaire général depuis 2000, se concentrant sur les élections et le travail de base) et **Lukas Zimmermann** (chargé de projet élections communales). Ce succès est rendu visible grâce au tableau ci-dessous:

Année électorale cantonale	Nombre de partis locaux	Nombre de membres au 31.12	Députés au Grand Conseil	Part électorale au niveau cantonal
1994	26	890	7	4,0 %
1998	27	928	8	4,4 %
2002	37	1047	11	6,0 %
2006	46	1317	13	7,3 %
2010	53	1446	10	5,9 %
2014	56	1504	12	6,4 %
2018	59	1508	10	6,1 %



Les neuf cercles électoraux du canton de Berne

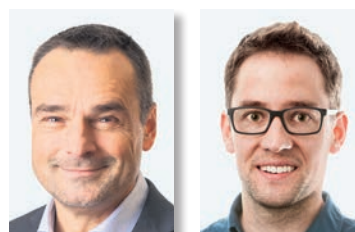
## Développement positif

Le PEV canton de Berne s'est, avec l'âge, développé de manière très positive et avec beaucoup de succès! Après des débuts modestes, le parti a, après les années 60, vécu deux vagues de développements intenses. Grâce à la poussée de croissance et de développement des années 90, le PEV est devenu une force de cohésion essentielle et marquante

au centre de l'échiquier politique, donnant des impulsions décisives pour la politique cantonale. Au sein du parti Suisse, il a, en 2009, devancé le canton de Zurich en matière de nombre de membres. L'apparition des nouveaux partis du centre vert/libéraux et BDP en 2007 et 2008 a freiné la croissance du PEV et a conduit dans le canton de Berne à une stabilisation de la part électorale à 6%.

Le PEV accorde au sein du parti une grande importance à la promotion des femmes et de la relève. Le réseau des femmes vit le jour en 2008 et l'équipe régionale du parti jeunes \*jev\* fut créé en 2017. Le journal cantonal d'information «PEV bernois» est publié 4 à 5 fois par année. Il est envoyé à toutes les adresses du PEV (actuellement 28 500) des cantons de Berne et de Fribourg.

Il est bien connu que l'immobilisme signifie régression. La digitalisation engendre également la modification des attentes et des exigences en matière de présence visuelle sur les dépliants, les annonces, sur internet et dans les médias sociaux. Le parti cantonal a osé franchir une étape en créant en 2018 un poste de graphisme et de design. Ces nouveaux services de conception vont bénéficier au parti cantonal, aux partis locaux et aux membres engagés.



Ruedi Löffel

Lukas Zimmermann

Heiner Studer / Philippe Messerli

# Visions pour les 100 prochaines années

**Les partis vont et viennent, mais peu atteignent, comme le PEV le bel âge de 100 ans. Il y a des raisons d'être reconnaissants et également fiers de faire partie de cette belle histoire et de ce mouvement. Il s'agit désormais d'utiliser l'impulsion et l'élan de cette année de jubilé afin de conduire avec succès le PEV dans un nouveau centenaire.**

«L'avenir appartient à ceux qui le prennent en main» déclarait le slogan du PEV dans les années 1990. La prochaine génération, des membres de l'équipe régionale du \*jevpe (Jeunes PEV), expriment leurs objectifs, leur souhaits et leurs visions pour l'avenir du PEV et de notre pays. Pour les 100 prochaines années!



«Je souhaite que le PEV continue à rester fidèle à sa foi et qu'il s'engage sans se fatiguer en faveur de la création de Dieu. Cela ne concerne pas uniquement l'engagement en faveur de notre climat et de notre environnement, mais également en faveur de nos systèmes de santé et de formation. Dans le domaine médical, les progrès sont énormes. Cela engendre constamment de nouvelles questions éthiques et les primes de caisses maladies grèvent les budgets des familles de manière croissante. Je souhaite que le PEV se pose ces questions, reste fidèle à ses valeurs et continue à s'engager en faveur des familles.»

Danae Baumann, Seftigen



«Je souhaite une Suisse qui s'engage internationalement pour la protection de l'environnement. Une Suisse qui va de l'avant en montrant le bon exemple et qui donne envie de pousser l'économie vers l'avant. Une Suisse qui prend en compte les personnes socialement faibles au lieu de réduire l'aide sociale des familles touchées par la pauvreté. Une économie forte permettant le plein emploi et l'épanouissement personnel. Je souhaite une politique qui recherche des solutions et non pas des électeurs. Une politique compréhensible pour tous et accessible à tous les citoyens suisses. Je souhaite une société dans laquelle les valeurs comptent à nouveau!»

Nicolai Grimm, Belp



«Pour moi, le PEV est un parti anti-populiste. Il est factuel, honnête, s'engage pour une meilleure ambiance en politique et est le parti qui pousse le plus de jeunes à voter. Le PEV ne change pas ses thèmes centraux en fonction des thèmes «à la mode ou non», mais s'engage en faveur de ses valeurs de manière incroyablement constante. C'est pourquoi je souhaite qu'au sein du Canton de Berne le PEV soit au cours des 100 prochaines années encore connu de toutes les électrices et électeurs et qu'il soit encore connu pour ses valeurs comme «la préservation de la création», «le renforcement des familles» et «la solidarité avec les plus faibles.»

Matthias Haller, Ittigen



«Je souhaite que le PEV conserve son cadre qui permet de conduire des discussions controversées en se basant sur des principes chrétiens et, ce faisant, de rester respectueux. Il doit être perçu publiquement de manière plus intense et devenir un exemple en matière de parti n'ayant pas à se soumettre aux lobbyistes et restant fidèle à lui-même. Le PEV doit s'engager de manière conséquente pour le bien des plus faibles de notre société. Il doit se faire remarquer par ses approches et ses idées rafraîchissantes. De plus, le PEV doit se rajeunir et, à l'avenir, motiver les jeunes de manière ciblée.»

Janina Heiniger, Lotzwil



«Les processus politiques en Suisse sont variés et offrent à tous des occasions de prendre position et d'avoir de l'influence. Utilisons ces possibilités! Je souhaite un PEV en croissance avec des acteurs persévérants, tenaces, passionnés et orientés sur l'éthique chrétienne s'engageant pour un monde plus humain et un environnement intact. Le PEV du futur est un parti avec des visions. Il est l'avocat des pauvres, des désavantagés et des minorités. Notre groupe au sein du Grand Conseil devient puissant, influant et persuasif. À un futur réussi avec vous tous!»

Jonas Meinen, Konolfingen

## Lutter contre la traite des êtres humains

Par sa motion, la Conseillère nationale PEV Marianne Streiff demande au Conseil fédéral de donner aux cantons les moyens financiers nécessaires à poursuivre efficacement les délits commis en matière de traite des êtres humains, l'exploitation sexuelle et l'exploitation des forces de travail. Dans le cadre du plan d'action national contre la traite des êtres humains 2017–2020, ce sont les cantons qui sont responsables des poursuites

pénales. Celles-ci sont complexes et demandent beaucoup de ressources. Il s'agit d'un phénomène spécifique et global dû à une criminalité structurée et se passant dans l'ombre. «Les cantons avec des petits corps de polices ne peuvent souvent pas mobiliser suffisamment de ressources financières ou suffisamment de personnel», souligne Marianne Streiff. «Afin de pouvoir enfin lutter efficacement contre la traite totalement inacceptable des êtres humains,

le soutien de la Confédération est nécessaire». Globalement, 40 millions d'êtres humains sont victimes de la traite des êtres humains. 49% sont des femmes et 33% des enfants. L'exploitation sexuelle (prostitution, pédophilie, pornographie, mariage forcé) et l'exploitation des forces de travail (mendicité, travail asservi, travail forcé dans les maisons, etc.) représentent les formes les plus répandues de ce délit (94%).

PEV CH

### IMPRESSUM

#### Redaktionsadresse:

Christof Erne, Könizstr. 83, 3008 Bern  
Tel. 031 991 78 91, bevpe@evp-be.ch

**Inserate:** Jordi AG, Belp, Urs Scharnowski,  
Tel. 031 818 01 46, urs.scharnowski@jordibelp.ch.  
Mediendaten: www.evp-be.ch > Parteizeitung

#### Geschäftsstelle:

EVP Kanton Bern, Postfach 2319, 3001 Bern  
info@evp-be.ch, Tel. 031 352 60 61

**Adressänderungen:** Bitte schriftlich an  
EVP Schweiz, Postfach 2319, 3001 Bern, oder via  
www.evppev.ch/kontakt/adressaenderung

#### Jahresabonnement:

Mitglieder: Fr. 5.-; Freunde / Gönner: Fr. 3.-  
Postkonto 30-20312-1 (EVP)

#### Druckerei: W. Gassmann AG, Biel

#### Versandarbeiten / Beilagen:

Atelier Passage, Müllerstrasse 3,  
2562 Port, www.atelierpassage.ch,  
info@atelierpassage.ch, Tel. 032 331 66 55

## Session avec un large éventail de thèmes

**Les sujets traités par le parlement cantonal au cours de la session de mars ont couvert le climat, le programme gouvernemental en passant par les questions d'asile et diverses questions financières.**

Une demande des Verts pour un positionnement concernant la politique climatique a été transmise sous une forme adaptée à la commission afin d'en poursuivre le traitement. Un thème dont nous allons continuer à entendre parler. Après quelques petites querelles comme la tentative de supprimer le bureau cantonal pour l'égalité, le programme gouvernemental 2019–2022 s'est retrouvé au cœur des débats. La commission des

institutions politiques et des relations extérieures avait, sous la direction de **Marc Jost**, très bien préparé le dossier. Le rapport a été complété par quatre déclarations de planification et une requête d'**Hans Kipfer** concernant la priorisation des finances.

Un projet très intéressant pour une nouvelle construction pour l'Office de la circulation routière a été reporté. Le Parlement demande tout d'abord au gouvernement d'apporter de la clarté en matière de solvabilité des investissements prévus. Le co-financement du «Wyss Center» dans les locaux de l'université de Berne engendre également de grosses dépenses. Avec les 100 millions de la fondation Wyss et une somme identique apportée par l'université de Berne, des montants

considérables doivent, au cours des dix prochaines années, être investis au profit du développement durable. Ce projet a été accepté à une grande majorité, dont les voix du PEV.

L'intervention de **Barbara Streit** concernant une formation obligatoire pour les nouveaux propriétaires de chiens n'a malheureusement eu aucune chance.

Deux motions concernant l'aménagement d'un centre de départ pour les demandeurs d'asile déboutés à Prêles ont donné lieu à de longs débats. Les locaux vides pourraient être utilisés sans gros investissements. L'idée que les réfugiés déboutés soient réunis en un lieu et soient ainsi arrachés à l'environnement qu'ils se sont créés allait cependant trop loin pour le PEV. Il s'est engagé pour une solution décentralisée

proposant une perspective pour les personnes qui ne peuvent être renvoyées. Un centre de départ à Prêles n'est désormais plus d'actualité, mais ce thème réapparaîtra sous

une autre forme à l'ordre du jour. Une intervention demandant l'augmentation de la taxe sur les véhicules à moteur en faveur de l'impôt sur le revenu a été reportée. Il s'agit d'un bon complément à mon postulat en suspens concernant une taxe écologique lors d'un achat d'un véhicule fortement polluant.



Markus Wenger

Markus Wenger, député au Grand Conseil

### VOTATIONS CANTONALES DU 19 MAI 2019

## Pour une aide sociale durable

**Le 19 mai, les bernoises et les bernois voteront sur la loi sur l'aide sociale. Ils devront choisir entre une coupure de l'aide sociale et le projet populaire «Pour une aide sociale efficace» soutenu également par le PEV permettant de réinsérer les personnes dans le marché du travail et les protégeant de la pauvreté.**

Contre la volonté du PEV, la majorité du Grand Conseil 2018 a décidé de réduire l'aide sociale pour les besoins élémentaires de 8%. En raison de cette décision, la minorité des députés du Grand Conseil, dont le PEV, a récolté plus de 16 000 signatures en faveur du projet populaire «Pour une aide sociale efficace».



Barbara Streit-Stettler

**Ces réductions ont des conséquences graves pour les personnes concernées.** Ainsi, une famille de quatre personnes dispose encore de 7 francs par jour et par personne pour se nourrir. De nombreux enfants et de jeunes sont également concernés par ces réductions, en effet, un tiers des personnes bénéficiaires de l'aide sociale sont des mineurs.

**Le projet populaire est plus durable**

Avec ce projet populaire, le comité

«Pour une aide sociale efficace» souhaite opposer des mesures efficaces aux réductions:

- formations continues ciblées pour les bénéficiaires de l'aide sociale afin que ceux-ci puissent (ré)insérer le marché du travail;
- collaboration plus étroite entre l'économie, les services sociaux et les cantons afin d'intégrer les personnes de manière plus rapide et avec plus de succès;
- les personnes en fin de droits ayant plus de 55 ans doivent, après un minimum de 20 années de travail rémunéré, être soutenues à la hauteur des prestations complémentaires afin de les protéger de la pauvreté;
- autres soutiens en fonction des approches mises en place par la

Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).

### Économiser des coûts

La coupure décidée par la majorité des députés du Grand Conseil permet certes des économies à court terme, mais ne permet pas de réduire le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale. Le projet populaire, quant à lui, permet à plus de personnes de retrouver une place de travail. Cela aide directement les personnes concernées et permet de plus, d'économiser des montants importants. Le PEV BE voit également le status quo comme variante, c'est pourquoi il laisse la liberté de vote en ce qui concerne le projet populaire.

**C'est pourquoi votez non à la proposition du Grand Conseil. A la question subsidiaire, choisissez le projet populaire.**

Barbara Streit-Stettler  
députée au Grand Conseil



## Le PEV accepte le compromis RFFA

Le 19 mai la peuple suisse votera sur la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). Le PEV se prononce en faveur de ce compromis qui abolit les privilèges fiscaux internationalement non acceptés et qui soutient l'AVS au niveau financier. En comparaison avec la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)

refusée par le peuple, cette nouvelle réforme a été nettement améliorée. La déduction de l'intérêt du capital propre qui était inacceptable disparaît. De plus, les dividendes seront à l'avenir imposés au minimum à 70% au niveau de la Confédération (50% auparavant) et à au moins 50% au niveau des cantons (jusqu'ici sans minimum).

Suite au rejet de la RIE III, les vainqueurs de la votation avaient demandé une «compensation sociale» pour les déficits fiscaux. La RFFA prévoit donc un financement supplémentaire à l'AVS. Des réformes de fonds de la prévoyance vieillesse restent malgré tout nécessaires.

PEV CH

Votations du 19 mai 2019		
	Réforme fiscale/AVS (RFFA)	OUI
	Directive sur les armes	OUI
	Loi sur l'aide sociale:	
	Projet du Grand Conseil	NON
	Projet populaire	Liberté de vote
	Question subsidiaire	Projet populaire